



Dossier - VATICAN - ESCLAVES DE NOMBREUX PATRONS

Rome (Agence Fides) - Ils devraient être assis sur les bancs de l'école, jouer avec leurs amis, avoir le temps de vivre pleinement leur enfance. Et en revanche, ils deviennent grands avant le temps, en se chargeant du poids très lourd d'un travail clandestin, sous payé, et souvent plein de risques pour la santé.

Il y a 246 millions d'enfants de 5 à 17 ans qui sont touchés par le marché du travail des enfants, d'après les estimations les plus récentes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail, des Nations-Unies à la quelle adhèrent 176 Etats), dont 73 millions ont moins de 10 ans. Les estimations de ce phénomène d'exploitation sont dramatiques: chaque année meurent 22.000 enfants dans des accidents du travail, et 8.5000.000 vivent dans un état d'esclavage, 1.200.000 sont victimes des pires trafics illégaux, de la pornographie à l'exploitation sexuelle.

Sur 211 millions d'enfants entre 5 et 14 ans, au travail pour un nombre important d'heures (de manière non occasionnelle !), 88%, c'est-à-dire 186 millions, travaillent dans des activités minières, sur les chantiers de constructions, dans les fabriques d'explosifs, qu'il faut abolir parce qu'elle sont dangereuses pour la santé et l'intégrité physique de l'enfant mineur.

Même si le phénomène est plus répandu dans les Pays en voie de développement, la détérioration de la situation économique internationale et l'augmentation du chômage des adultes a contribué à faire croître le nombre des enfants au travail, pour les besoins de la famille, y compris dans les Pays développés (où travaillent 2.500.000 enfants), et dans l'Europe de l'Est (2.500.000 enfants, où, jusqu'à une dizaine d'années, le phénomène était presque insignifiant.

Et pourtant, l'article 32 de la Convention de l'ONU sur les droits de l'Enfance déclare avec une clarté irrévocable : "Les Etats reconnaissent le droit de chaque enfant à être protégé contre l'exploitation économique, et à ne pas être contraint à un travail qui comporte des risques ou qui soit susceptible de mettre en danger son éducation ou à nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social".

Et l'OIT, par la Convention 138 de 1973 (ratifiée depuis plus de trente ans, il y a donc eu au moins deux générations d'enfants exploités) donne des indications précises sur l'âge minimum du travail: "L'âge minimum pour l'admission à n'importe quel forme d'emploi ou de travail qui, par sa nature ou par les circonstances dans lesquels il s'exerce, peut endommager la santé l'intégrité ou la morale des jeunes, ne doit pas être inférieur à 18 ans".

Et pourtant, malgré la ratification de la Convention, nous nous trouvons toujours face à cette carte déconcertante de l'exploitation.

Pays	Enfants au travail
Inde	50/60 millions
Chine	80 millions
Pakistan	10 millions
Bangladesh	15 millions
Thaïlande	7 millions
Nigéria	10 millions
Bésil	9 millions
Egypte	2 millions

Philippines 7 millions (pour le seul secteur industriel)

En Asie

Le continent où l'exploitation des enfants mineurs touche les pointes les plus élevées est l'Asie avec 127 millions d'enfants contraints à travailler, et même sans être pour le moins du monde en dehors de la légalité, étant donné que dans certains Etats il est permis de commencer à travailler à 12 ans.

Les contextes de travail, outre le contexte familial, sont le secteur agricole (rizières, plantations, élevage) ou ce que l'on appelle le secteur « informel », c'est-à-dire de type industriel sous-traité (tannerie, carrières, travaux textiles, commerce, tri des immondices).

Dans le panorama général se détachent les données de l'Inde qui, en plus d'avoir un des taux d'analphabétisme le plus élevé du monde, possède le taux le plus élevé d'enfants au travail de 4 à 14 ans. Il y a une loi depuis 1986 qui interdit d'employer les enfants mineurs dans des activités de travail à haut risque, mais le peu de moyens de contrôle empêche les vérifications concernant l'application de la loi.

« L'Asian Labour Monitor » a calculé que les enfants produisent environ un cinquième du produit intérieur brut, alors que les « esclaves » (c'est à dire eux qui sont contraints à ne pas quitter leur lieu de travail et ne reçoivent pas de salaire) seraient au nombre de 5 millions.

Au Bangladesh et au Népal, les plantations de thé absorbent une grande main-d'oeuvre d'enfants mineurs, avec de longs horaires et des salaires très bas, au service des multinationales et des entreprises associées locales dans ce domaine. En Thaïlande et en Chine, l'industrie de manufacture emploie, dans un cercle vicieux de sous-traitances une partie importante de main-d'oeuvre d'enfants. En Indonésie, le travail des enfants mineurs, 300.000 environ, est permis pour 4 heures par jour. Même les industries de jouets se servent, en cachette, de cette main-d'oeuvre souvent au travail pendant 12 heures consécutives. Un million d'enfants est employé dans la fabrication de tapis, assis derrière de gigantesques métiers à tisser au Pakistan, en Inde et au Népal. Ils sont recrutés par les colons de la sous-traitance locale dans les villages, avec la promesse de bonnes perspectives de développement, puis ils sont enfermés dans les pièces étroites et peu éclairées où ils se détruisent les mains et la vue en nouant des fils colorés.

En Afrique

Un enfant sur trois travaille ou du moins collabore à l'agriculture familiale ou au petit commerce de la famille. Dans la région sub-saharienne, les petits travailleurs sont au nombre de 67 millions environ, 32% de la population enfantine du lieu.

Dans les Pays d'Afrique du Nord, le travail des enfants mineurs touche 21 millions d'enfants, c'est-à-dire 19% des enfants de cette région du continent africain.

En Egypte, un million et demi d'enfants sont au travail, et nombre d'entre eux sont employés dans les tanneries en contact avec des matériaux toxiques pendant de nombreuses heures chaque jour.

En Amérique Latine

20% environ des enfants de moins de 15 ans s'arrangent pour gagner leur vie parce que, ou bien ils sont sans famille, ou parce qu'ils ont la charge de la faire vivre. Parmi ceux qui ont un « emploi » avec un patron, rappelons les petits travailleurs des usines d'habillement d'Amérique Centrale, ce qu'on appelle les « maquilladoras ». Il y a aussi les petits travailleurs des plantations de bananes, et nombre d'entre eux ont été intoxiqués par les pesticides.

Au Brésil, le nombre des petits travailleurs se croise avec celui des enfants des périphéries urbaines. On estime qu'il y a plus d'un million et demi d'enfants, garçons et filles, qui sont touchés par le marché du tourisme sexuel, et que 7 millions de petits citoyens sont au travail dans les champs, dans les « fazendas », dans les plantations de canne à sucre. En 1994, la Confédération des travailleurs agricoles avait dénoncé l'existence de plus de 40.000 enfants esclaves en raison des dettes de leur famille, et nombre d'entre eux se trouvaient dans les fabriques des charbons de bois de Carajas. En Colombie, ils font des briques, ou ont les mains peines d'éclats parmi les plaques des glacières.

Travailleurs sans droits

La plus grande partie de leur journée se passe dans des tâches lourdes, bien au-dessus de leurs forces. Et ces petits forçats, aux maigres salaires, se prêtent à tout faire, partout où l'on trouve un employeur prêt à exploiter leurs énergies. Des champs aux usines, des arrière-boutiques des laboratoires artisanaux aux cuisines des restaurants, partout où il y a la possibilité de gagner un peu d'argent pour aider leur propre famille et eux-mêmes, pour survivre à la plaie de la famine et de la misère.

Parmi les différents types de travail, il faut faire des distinctions : très répandu est celui qui se déroule dans le contexte du noyau familial, pour ce qui concerne les travaux domestiques, ou dans de petites unités dirigées par la famille (restaurants, hôtels, commerce, artisanat, etc.).

Secteurs où sont employés les petits travailleurs:

Agriculture, chasse, pêche	70%
Industries de manufactures	8%
Commerce, secteur hôtelier	8%
Travaux domestiques	7%

Des millions d'enfants, en revanche, vivent du « travail de la rue » qui a pour scène les grandes métropoles des Pays en voie de développement. Mais la plus grande partie des esclaves du XXI^e siècle vivent dans les coulisses de la production industrielle, souvent avec de grandes marges de risque (contact avec les matières toxiques, utilisation de machines dangereuses, conditions insalubres de travail, horaires exténuants).

Dans le dernier tour d'horizon de ce panorama préoccupant, nous trouvons une dizaine de millions de petits exposés à des formes d'esclavage, de trafic, de recrutement dans les conflits armés, d'utilisation dans le marché de la prostitution et de la pornographie qui, d'après les données de l'OIT se répartissent comme suit:

Trafic d'enfants mineurs	1.200.000 enfants
Travaux forcés	5.700.000 enfants
Enfants soldats	300.000 enfants
Prostitution et pornographie	1.800.000 enfants
Activités illicites	1.000.000 enfants

L'avenir sera-t-il différent?

Au début de cette année précisément l'OIT a lancé une campagne importante contre le travail des enfants mineurs. D'ici 2020, cette plaie, dure à mourir, pourrait être éliminée grâce à l'investissement dans les 15 prochaines années de 760 millions de dollars employés pour substituer la main-d'œuvre des enfants par la main-d'œuvre adulte, en créant des bénéfices économiques pour 5.100 milliards de dollars dans les Pays ayant des économies de transition ou en voie de développement.

La campagne montre en effet que l'exploitation des petits travailleurs a des conséquences graves pour la société à longue échéance. Le manque de préparation scolaire des enfants fait des vides graves dans la formation des nouvelles générations et donc pour l'avenir même du Pays. Au-delà des espérances, ils faut s'engager dans des projets concrets: M. Juan Sommariva, Directeur général de l'OIT, a lancé défi pour le XXI^e siècle, en déclarant: "les bonnes politiques sociales sont aussi de bonnes politiques économiques. Eliminer le travail des enfants mineurs permettra un retour très grand d'investissements et de bienfaits incalculables pour la vie des enfants et pour leurs familles". (M.F.D'A.)

(Agence Fides, 13 mars 2004, 153 lignes 1629 mots)